

Définition

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), une institution spécialisée des Nations unies destinée à promouvoir et développer le tourisme.

Dans les années 1990 et 2000, l'OMT a largement œuvré pour mettre en place au niveau international des règles communes dans le domaine de l'observation statistique du tourisme.

De nouvelles normes méthodologiques internationales ont ainsi été approuvées en mars 2008 par la commission des statistiques des Nations unies, concernant à la fois le cadre général des statistiques du tourisme et le compte satellite du tourisme (CST) (*chapitre 2*). Elles sont rassemblées dans deux ouvrages respectifs publiés conjointement par l'ensemble des organisations statistiques internationales concernées (OMT, Eurostat, OCDE) :

- International Recommendations for Tourism Statistics 2008 (IRTS 2008),
- Tourism Satellite Account : Recommended Methodological Framework (TSA : RMF 2008).

L'OMT réalise diverses publications conjoncturelles et structurelles sur le tourisme international bâties en partie sur les données qu'elle rassemble auprès des services statistiques nationaux.

Les recettes du tourisme international comprennent les recettes liées aux voyages (et aux excursions à la journée) internationaux, hors transports.